

AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE

COMMUNIQUE

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CIPM/APN/18 DU 13 AOUT 2018 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE

Le Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) communique :

La société SOFT PRINT a été retenue pour l'exécution du marché relatif à la fourniture du matériel informatique à l'Autorité Portuaire Nationale, exercice 2018, suite à la demande de cotation n°01/DC/CIPM/APN/18 du 13 août 2018, pour un montant de 8 291 000 FCFA HT, soit 9 887 018 FCFA TTC, et un délai de livraison de quinze (15) jours.

Ladite société est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué à l'Autorité Portuaire Nationale sise à l'Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai 1972 Yaoundé (Tél 222.23.73.16/222.23.73.17 Fax : 222.23.73.14) pour recevoir notification de la décision.

Par ailleurs, les sociétés n'ayant pas été retenues sont priées de passer dans les quinze (15) jours qui suivent la publication du présent communiqué pour retirer leurs offres, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission pour les Sociétés non retenues.

Yaoundé, le 02 OCT 2018

LE DIRECTEUR GENERAL

